

13 février 2018

## Cultures fruitières



### Présentation du réseau

#### Partenariat

Les BSV Cultures fruitières 2018 sont élaborés dans le cadre d'un partenariat entre 25 structures professionnelles citées à la fin de ce bulletin. Le réseau est constitué de 48 observateurs qui réalisent chaque semaine des observations sur des parcelles de référence (141 au total). Celles-ci sont assurées chaque lundi sur les principales espèces en production par les membres du réseau, et suivant les protocoles nationaux Direction Générale de l'Alimentation (adaptés aux spécificités régionales). Les données sont recueillies dans la base de données VGObs' développée par FREDON France et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Des suivis spécifiques viennent compléter le réseau d'observations.

#### Contenu du BSV

Pour rappel, le Bulletin de Santé du Végétal a pour objectif de dresser chaque semaine un état des lieux sanitaire pour les principales espèces fruitières dans les grands secteurs de production, et d'informer le lecteur sur le niveau de risque associé au développement des nuisibles les plus courants. Il ne s'agit pas d'un bulletin de préconisation. Le BSV est disponible gratuitement sur le site internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes le mardi soir à l'adresse : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/BSV-Arboreticulture-Rhone-Alpes>. La parution hebdomadaire reprend à compter de ce jour jusqu'à début juillet. Ensuite pendant l'été jusqu'en septembre, le bulletin paraîtra tous les 15 jours.

Le BSV comprend pour chaque culture et pour les principales problématiques :

- Un point situation avec parfois la synthèse des informations recueillies sous forme de tableau permettant de visualiser l'évolution du nombre de parcelles touchées, et l'évolution du niveau de présence sur les parcelles par rapport à la semaine précédente
- Un point analyse de risque, avec dans certains cas des résultats de modélisation
- Un point sur la prophylaxie, les auxiliaires et le rappel des seuils indicatifs de risque s'ils existent

#### Réseau de parcelles de référence

Les tableaux en pages suivantes présentent le maillage de parcelles d'observation envisagé par espèce en 2018.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture, Réseau FREDON Rhône-Alpes



**ABRICOTIER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
<b>Ardèche</b>	Vallée du Doux	3	<b>38 parcelles</b>
	Ardèche méridionale	3	
	Ardèche Nord	1	
<b>Drôme</b>	Sud Montélimar	2	
	Nyonsais Baronnies	9	
	Sud Valence	6	
	Nord Valence	9	
<b>Isère</b>	Nord Drôme-Isère	2	
<b>Rhône</b>	Coteaux du Lyonnais	2	
	Nord de Lyon	1	

**PECHER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
<b>Ardèche</b>	Ardèche méridionale	1	<b>20 parcelles</b>
	Sud Ardèche	1	
<b>Drôme</b>	Sud Montélimar	2	
	Sud Valence	8	
	Nord Valence	3	
<b>Isère</b>	Nord Drôme-Isère	1	
<b>Rhône</b>	Coteaux du Lyonnais	3	
	Nord de Lyon	1	

**CERISIER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
<b>Ardèche</b>	Ardèche méridionale	3	<b>18 parcelles</b>
	Vallée du Doux	2	
	Ardèche nord	1	
<b>Drôme</b>	Sud Valence	2	
	Nord Valence	3	
<b>Isère</b>	Nord Drôme-Isère	2	
<b>Rhône</b>	Coteaux du Lyonnais	3	
	Nord de Lyon	1	
	Brévenne	1	

**POIRIER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
<b>Drôme</b>	Sud Valence	1	<b>14 parcelles</b>
	Nord Drôme-Isère	3	
<b>Rhône</b>	Coteaux du Lyonnais	2	
	Nord de Lyon	1	
<b>Savoie</b>	Cluse de Chambéry	2	
	Combe de Savoie	2	
<b>Haute-Savoie</b>	Usses et Bornes	2	
	Bassin Annecien	1	

**POMMIER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche méridionale	1	25 parcelles
	Ardèche Nord	2	
Drôme	Sud Valence	2	
	Nord Valence	2	
	Nord Drôme Isère	2	
Isère	Nord Drôme Isère	3	
Rhône	Coteaux du Lyonnais	3	
	Nord de Lyon	1	
Loire	Pilat	1	
Savoie	Cluse de Chambéry	2	
	Combe de Savoie	2	
Haute-Savoie	Usses et Bornes	3	
	Bassin Annecien	1	

**KIWI**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche Méridionale	1	3 parcelles
Drôme	Sud Valence	1	
	Nord Valence	1	

**NOYER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Drôme	Diois	1	12 parcelles
	Plaine de la Drôme	2	
	Drôme des collines	1	
	Nord Valence	1	
	Rive gauche	2	
Isère	Vallée de l'Isère	2	
	Grésivaudan	3	

**CHATAIGNIER**

Département	Secteur	Nombre de parcelles	Total
Ardèche	Ardèche méridionale	4	11 parcelles
	Ardèche Centrale	1	
	Vallée du Doux	2	
	Vallée de l'Eyrieux	2	
	Plateau de Vernoux	1	
Drôme	Nord de Valence	1	

## Réseau de parcelles spécifiques

### ***Cacopsylla pruni***

Les populations de *Cacopsylla pruni*, vecteur de l'Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA) sont suivies par battage sur prunelliers sauvages. Trois sites d'observation spécifiques situés à Etoile-sur-Rhône (Sud Valence), à Vesseaux (Ardèche méridionale), et à Salaise-sur-Sanne (Nord-Drôme Isère) sont suivis de février à mai 2018 respectivement par la FREDON 26, FREDON 07, et FREDON 38.

### ***Drosophila suzukii***

Le dispositif de surveillance par piégeage de *D. suzukii* est reconduit en 2018 sur parcelle de cerisier. Les pièges utilisés sont des pièges jaunes de type Macphail avec une large ouverture au-dessous du piège. L'attractif est un mélange de vinaigre de cidre dilué. Le réseau est constitué de 26 pièges (6 en Ardèche, 11 dans la Drôme, 3 en Isère, 5 dans le Rhône et 1 en Savoie). Les pièges sont relevés chaque semaine dès le changement de coloration des fruits jusqu'à leur récolte. Seuls les mâles, facilement identifiables à l'œil nu par la présence d'une tache noire caractéristique sur chaque aile, sont comptabilisés lors du relevé. Le réseau FREDON assure néanmoins des confirmations d'identification (lors de la première prise, puis pendant le pic de vol).

### ***Ceratitis capitata***

La mouche méditerranéenne peut être rencontrée dans les vergers en Rhône-Alpes certains étés aux conditions climatiques particulièrement chaudes. Une surveillance des populations sera assurée en 2018 sur pommier, pêcher et kiwi, à l'aide de pièges à attractif alimentaire et insecticide (dans le couvercle). Le réseau de parcelles de piégeage reste encore à définir.

## Suivis de la phénologie

Les visites d'observateurs référents permettent de suivre la phénologie des différentes espèces fruitières pour les principales variétés. Les informations sont synthétisées dans les BSV jusqu'au grossissement des fruits.

Pour faciliter vos propres observations, vous trouverez dans la même rubrique que ce document sur le site de la DRAAF, des planches présentant la phénologie de l'abricotier, du pêcher, du cerisier, du pommier et du poirier.

## Suivis en laboratoire

### **Suivi maturité Tavelure du pommier**

Afin de déterminer la date de maturité des périthèces du champignon *Venturia inaequalis* responsable de la Tavelure du pommier, des observations en laboratoire à la loupe binoculaire et au microscope sont nécessaires.

Ces suivis sont assurés en février-mars selon des protocoles identiques par la Chambre d'agriculture Savoie/Mont-Blanc pour le secteur Savoie/Haute-Savoie, et par la FREDON pour le Rhône et la Drôme.

La date de maturité peut ainsi être déterminée précisément pour chaque grand secteur de production, et sert à initialiser le modèle utilisé pendant la période de contaminations primaires.

### **Suivi maturité Anthracnose du noyer**

Sur le même principe que pour la Tavelure, un suivi à la loupe binoculaire est nécessaire afin de déterminer la maturité des périthèces du champignon responsable de l'anthracnose du noyer. La SENURA réalise ce suivi sur le secteur de Chatte en Isère dès le mois d'avril, et l'information sert à initialiser le modèle Inoki anthracnose du noyer.

### **Identification de *D.suzukii***

Afin de confirmer les identifications, le réseau FREDON récupère deux échantillons d'insectes issus de chaque piège à *D.suzukii*, et réalise une expertise sous loupe binoculaire (une fois lors de la première prise, puis une fois au moment du pic de vol en été). L'objectif est surtout de s'assurer qu'il n'existe pas d'autres espèces de drosophiles qui présentent la caractéristique d'avoir une tache noire sur chaque aile des mâles (*D.suzukii* est actuellement la seule connue en France).

## Modélisation

### **Modélisation Tavelure**

Dès que les périthèces de *Venturia Inaequalis* ont atteint la maturité, et que le débourrement du pommier est proche, les sorties du modèle Tavelure DGAL/Inoki sont utilisées.

Pendant toute la période de contaminations primaires, les résultats du modèle pour les 7 derniers jours (en cas de pluie) sont présentés dans un tableau pour les différentes zones (Drôme, Rhône, Savoie) avec :

⇒ le risque Mills associé à chaque pluie (Très léger, Léger, Assez Grave ou Grave) qui reflète le risque de germination des spores

⇒ La quantité d'ascospores projetées (Nulle, Faible, Moyenne, Forte, Très forte)

Ces deux informations permettent de définir le risque réel de contamination associé à chaque pluie.

Exemples :

Si le risque Mills est Grave, et la projection d'ascospores est nulle, le risque réel est nul.

Si le risque Mills est Très Léger, et la projection d'ascospores est forte, le risque réel est fort.

Pendant les périodes sèches, les résultats du modèle Tavelure DGAL/Inoki permettent de suivre l'évolution du pourcentage d'ascospores matures, et de connaître le stock potentiellement projetable à l'annonce d'une pluie.

### **Modélisation Carpacapse**

Pour chaque grande zone de production, le modèle Carpacapse DGAL/Inoki est utilisé dès le début du vol au printemps, afin de suivre l'évolution des populations d'adultes, des pontes, et des éclosions et ceci de la première génération jusqu'au début de la troisième génération.

Les résultats prévisionnels paraissent dans les BSV sous forme de schémas permettant de mettre en évidence les périodes à risque modéré (entre 2 % et 20 %, et entre 80% et 98 %), et les périodes à risque fort (entre 20 et 80 %).

Ce modèle est également utilisé pour suivre les populations de carpocapse du noyer en Isère.

### **Modélisation Tordeuse orientale**

Le modèle Tordeuse Orientale DGAL/Inoki permet de suivre dès le début du vol au printemps l'évolution des populations d'adultes, de pontes, et d'éclosions de la première génération au début de la troisième génération. Les résultats sont présentés selon le même principe que pour le carpocapse du pommier.

### **Modélisation Anthracnose**

Le modèle Anthracnose du noyer Inoki permet de suivre l'évolution de la maturation et les projections d'ascospores du champignon. Il est utilisé pour l'analyse de risque dès que la maturité des périthèces a été observée par la SENURA et que les variétés de noyers ont atteint le stade sensible Df.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.  
<http://arboriculture.ecophytopic.fr/arboriculture>

*Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication** : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent** : Cécile BOIS – [cecile.bois@aura.chambagri.fr](mailto:cecile.bois@aura.chambagri.fr)

**Animateur filière/Rédacteur** : Anne-Lise CHAUSSABEL - [anne-lise.chaussabel@drome.chambagri.fr](mailto:anne-lise.chaussabel@drome.chambagri.fr) / Manuela DAGBA – [manuela.dagba@fredon-rhone-alpes.fr](mailto:manuela.dagba@fredon-rhone-alpes.fr)

**À partir d'observations réalisées par** : les Chambres d'Agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de l'Isère, et Savoie/Mont-Blanc, Coopérative du Pilat, Naturapro, Ets Payre, EPL Olivier de Serres, Ets Bernard, SCAN, Groupe Dauphinoise, Lorifruit, Valsoleil, Inovapro, FREDON 26, FREDON 38, FREDON 07, FREDON 73-74, FREDON Rhône-Alpes, ADABIO, Verger Expérimental de Poisy, Cooptain, Coopénoix, SENURA, SEFRA, Ferme de la Maye, Earl Coteau Sud, Earl Les Flouries.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT